



DRAAF  
SRFD  
Occitanie


# Evaluation du I@bel Lycée Numérique

**Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
Académies de Montpellier et Toulouse  
DRAAF Occitanie**

## Mode de suivi :

Le comité de suivi et d'attribution, composé de représentants de la région, de la DRAAF et des deux académies, est notamment chargé chaque fin d'année scolaire d'évaluer l'évolution de la maturité numérique dans l'établissement sur les 4 domaines modélisés dans le cahier des charges de l'appel à candidatures.

Le comité de suivi et d'attribution se prononce sur le maintien du label « Lycée Numérique » en fonction du nombre total de points et du respect des engagements de l'établissement.

Pour les campagnes 2021-2022, l'évaluation se fera sur les critères repérés par le logo  dans le document « Appel à candidature Lycée numérique ».


Les critères à évaluer seront renseignés par les établissements labellisés en 2021 et déposés en même temps que le dépôt de leur dossier de labellisation 2022.

Important : désormais, tous les établissements sont invités à déposer un dossier de candidature en vue d'une première attribution, du maintien du niveau de label obtenu, ou de l'évolution du niveau de label détenu.

Le dépôt d'un dossier de labellisation est donc nécessaire à la poursuite de la détention du label « lycée numérique ».

En cas d'évaluation non satisfaisante, les académies mettront en place un accompagnement spécifique d'aide au maintien du label.

## Tableau des critères évalués

Les indicateurs retenus pour cette évaluation sont les critères repérés par le logo  dans le tableau détaillé de critères du document « Appel à candidature Lycée numérique ».

- La première colonne reprend la référence 2021 du critère.
- Chaque critère permet d'acquérir un certain nombre de points.

L'ensemble des 12 critères permet d'obtenir une note sur 20. Le comité de suivi et d'attribution des labels déterminera la note minimale en fonction de laquelle un accompagnement spécifique sera mis en place en 2022-2023.

Reference 2021	Description du critère	Modalités d'évaluation	Note /20
A.1	Volet numérique au sein du projet d'établissement	Oui (extrait correspondant) / non	1
A.2	Charte d'usages du numérique	Oui (document) / non	1
A.6	Utilisation d'une rémunération spécifique (IMP, ...) ou intégration d'une mention dans la fiche de poste, pour favoriser les usages du numérique	Oui / non	1
A.7	Commission numérique et/ou conseil pédagogique traitant des sujets numériques	Transmission du(des) PV de la commission	1
A.8	Mise en œuvre d'une politique volontariste et facilitatrice d'intégration de loRdi Région dans les usages en classe et hors la classe dans l'établissement	Description d'usages	2
C.2.3	Une partie significative des enseignants utilisent en classe loRdi Région	Une liste d'usages avec loRdi en classe ou à la maison dans l'ensemble des disciplines	3
C.2.5	Proportion de manuels scolaires numériques dans l'établissement	Liste des disciplines concernées	1
C.2.6	Usages de services et ressources pédagogiques numériques institutionnels	Liste des services utilisés	1
D.1	Animations ponctuelles autour des usages du numérique par un référent numérique (personne ressource) dans l'établissement	Liste des animations + dates	3
D.4	Participation des enseignants et notamment du référent numérique à une action de formation sur l'utilisation en classe de loRdi Région	Oui / non	2
D.9	Formation de l'équipe enseignante aux usages pédagogiques du numérique sur site et par un formateur académique	Pourcentage d'enseignants formés	2
D.10	Actions d'information et de sensibilisation aux usages responsables du numérique et à l'EMI (éducation aux médias et à l'information) à destination des enseignants (au cours des trois dernières années)	Liste des actions + dates	2